



Réf: _____/ANLCC

نواكشوط في: 11 AOUT 2026
Nouakchott, le: _____

الرقم: _____
Numéro: _____

**Décision n°003/2026 portant ouverture des candidatures pour la
sélection des membres de l'Organe Exécutif de l'Autorité
Nationale de Lutte contre la Corruption.**

Le Conseil de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption,

- Vu les articles 8, 9 et 10 de la loi n°2025-023 du 25 juin 2025, relative à l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption ;
- Vu le décret n° 211-2025 du 2 septembre 2025 portant nomination du Président de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption ;
- Vu le décret n°086-2026 bis du 24 avril 2026 portant nomination des Membres du conseil de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption ;
- Vu le Statut de l'ANLC adopté le 18 juin 2026 ;

DECIDE :

Article premier : L'ouverture des candidatures pour la sélection des membres de l'Organe Exécutif de L'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption, selon le calendrier ci-après :

- Ouverture : Jeudi 13/08/2026 à 08h 00 GMT.
- Clôture : Lundi 24/08/2026 à 17h 00 GMT.

Article 2 : Le Conseil de l'ANLC supervisera la sélection de cinq (5) cadres de hauts niveaux dans les cinq (5) domaines suivants :

1. Prévention, coopération et communication ;
2. Déclarations de patrimoine et d'intérêts et investigations ;
3. Affaires juridiques et études ;
4. Ressources humaines et financières ;
5. Systèmes d'information et digitalisation.

Article 3 : La candidature est ouverte à toute personne remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité mauritanienne
- Jouir de ses droits civiques
- Être âgé au moins de 25 ans et au plus de Quarante-cinq ans (45) à la date de dépôt
- Être titulaire du diplôme minimum requis (Bac+5)
- Justifier d'une expérience avérée pour une période minimale de cinq (5) ans dans le domaine de candidature
- Avoir occupé des responsabilités le qualifiant à exercer des fonctions de directeur
- Jouir d'une réputation reconnue d'intégrité, de compétence et d'indépendance
- Être disponible à temps plein pour l'exercice des fonctions.

Il est à noter qu'aucun candidat ne peut postuler à plus d'un poste dans le cadre de cette sélection.

Article 4 : Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

1. Une demande adressée au Président du Conseil de l'ANLC signée par l'intéressé et précisant le domaine de candidature
2. Une lettre de motivation d'une page (A4) maximum
3. Un Curriculum vitae détaillé, daté et signé, accompagné d'une photo d'identité récente
4. Des copies certifiées conformes des diplômes universitaires
5. Les documents justifiant l'expérience professionnelle : (décrets, arrêtés, notes de nomination et attestations de travail)
6. Un certificat médical datant de moins de trois (3) mois, prouvant l'aptitude physique nécessaire à l'exercice de la fonction et l'absence de toute maladie nécessitant un congé de longue durée
7. Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois.
8. Autorisation à concourir délivrée par l'employeur pour les fonctionnaires
9. Une déclaration sur l'honneur attestant :
 - L'exactitude des informations fournies
 - L'absence de conflit d'intérêts ou d'incompatibilité avec les fonctions
 - L'engagement à respecter les obligations de neutralité, d'indépendance et de confidentialité.

Article 5 : Le Conseil se réserve le droit de rejeter tout dossier incomplet, illisible, transmis hors délais ou ne répondant pas aux conditions de recevabilité.

Article 6 : Les éléments du dossier sont soumis dans l'ordre, sous forme de fichiers numériques en format PDF, via le lien selection.anlc.gov.mr.

A l'issue du dépôt, un accusé de réception électronique indiquant son numéro de dossier, la date et l'heure du dépôt est automatiquement délivré au candidat.

Article 7 : Sont jointes à cette décision, les annexes suivantes :

- Annexe I : Profils recherchés
- Annexe II : Procédure de sélection des membres de l'Organe Exécutif et grilles d'évaluation.

Article 8 : La présente décision est publiée sur le site officiel de l'Autorité Nationale de lutte contre la Corruption www.anlc.gov.mr et sur la plateforme officielle de recrutement recrutement.gov.mr.

Pour le Conseil, le Président

Jemal El Yedali



Annexe I : Profils recherchés

Domaine	Missions principales	Diplôme et formation académique	Compétences et expériences requises
1. Prévention, Coopération et Communication	- Participer à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes de prévention de la corruption, de coopération, ainsi que les actions de communication et de sensibilisation destinées à promouvoir l'intégrité, la transparence et la bonne gouvernance - Coordonner la coopération nationale et internationale de l'ANLC - Assurer la communication institutionnelle de l'ANLC	BAC+5 minimum en Droit, Sciences économiques, Communication	- Excellente connaissance des mécanismes de prévention de la corruption - Compétences en relations publiques et en gestion des partenariats - Maîtrise des techniques de communication institutionnelle - Connaissance des politiques publiques de gouvernance et de transparence - Capacités d'élaboration de cartographie de risques de corruption - Excellentes capacités rédactionnelles et d'élaboration des stratégies et plans d'action - Bonne maîtrise des instruments internationaux de lutte contre la corruption.








Poste	Missions principales	Diplôme et formation académique	Compétences et connaissances requises
2. Déclaration de patrimoine et d'intérêts, et investigations	- Encadrer et organiser la réception, le contrôle et la conservation des déclarations de patrimoine et d'intérêts - Conduire des investigations administratives en vue de détecter toute irrégularité et garantir la transparence et la probité - Détecter les risques d'enrichissement illicite - Assurer la coordination avec les institutions compétentes	BAC+5 minimum en Droit, Finances, Economie	- Expérience en matière d'enquêtes économiques et financières. - Excellentes capacités rédactionnelles et d'élaboration des stratégies et plans d'action - Excellente connaissance des mécanismes de prévention de la corruption et des instruments nationaux et internationaux de lutte contre la corruption - Connaissance des politiques publiques de gouvernance et de transparence
3. Affaires juridiques et études	- Assurer le conseil juridique de l'Autorité et veiller à la conformité des actions de l'Autorité avec les textes législatifs, réglementaires et les conventions internationales relatives à la lutte contre la corruption - Conduire les études et analyses stratégiques - Concevoir et superviser le dispositif de suivi des transmissions et des contentieux - Assurer la veille juridique institutionnelle	BAC+5 minimum en Droit	- Excellente maîtrise des instruments juridiques nationaux et internationaux de lutte contre la corruption - Maîtrise des méthodes d'études, d'analyse et de recherche. - Connaissance des systèmes de management anticorruption, de planification et de suivi-évaluation - Excellentes capacités rédactionnelles et analytiques. - Capacité à élaborer des stratégies et plans d'action - Excellente connaissance des mécanismes de prévention de la corruption et des politiques publiques de gouvernance et de transparence







Poste	Missions principales	Diplôme et formation académique	Compétences et connaissances requises
4. Ressources humaines et financières	- Assurer la gestion administrative, financière et des ressources humaines de l'Autorité. - Préparer et suivre l'exécution budgétaire - Veiller à l'optimisation des ressources de l'institution, conformément aux lois, règlements et principes de bonne gouvernance	BAC+5 minimum en gestion des ressources humaines, Finances publiques	- Maîtrise des techniques de gestion des ressources humaines - Bonne connaissance des finances publiques et de la comptabilité - Maîtrise des procédures administratives et budgétaires. - Capacités de gestion des moyens généraux - Capacité d'élaboration et du suivi de l'exécution budgétaire. - Maîtrise des outils informatiques de gestion et de reporting. - Excellentes capacités rédactionnelles et analytiques
5. Systèmes d'information et digitalisation	- Concevoir et mettre en œuvre la stratégie numérique de l'Autorité - Assurer la gouvernance des systèmes d'information - Garantir la sécurité et la performance des données et des infrastructures numériques - Conduire les projets de transformation digitale visant à renforcer l'efficacité, la transparence et la performance institutionnelle - Gestion des infrastructures informatiques	BAC+5 minimum en Informatique, systèmes d'information, Génie logiciel, cybersécurité, Intelligence Artificielle	- Maîtrise de la gouvernance des systèmes d'information. - Connaissance des architectures réseaux et infrastructures informatiques. - Maîtrise des technologies de cybersécurité. - Connaissance des systèmes de gestion documentaire électronique. - Compétences en gestion de projets informatiques. - Maîtrise des outils d'analyse de données. - Connaissance des normes internationales de sécurité de l'information. - Bonne connaissance des enjeux liés à la digitalisation de l'administration publique.






ANNEXE II

Procédure de sélection des membres de l'Organe Exécutif et grilles d'évaluation

La Présente procédure définit les modalités de sélection des candidats aux membres de l'Organe Exécutif de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC).

Elle vise à garantir une sélection fondée exclusivement sur le mérite, les compétences, l'expérience professionnelle, l'intégrité et les aptitudes managériales des candidats.

Le processus se déroulera conformément aux étapes suivantes :

1. Fiche individuelle Candidat

- Numéro du dossier de candidature :
- Poste demandé :
- Date de dépôt :
- Nom complet :
- Date et lieu de naissance :
- Numéro National d'identification (NNI) :
- Téléphone :

2. Vérification de la recevabilité

Cette étape consiste à vérifier :

- L'éligibilité de la candidature
- Le respect du délai de dépôt
- La complétude du dossier
- La conformité des pièces présentées
- Le respect des conditions générales de candidature.

Les candidatures ne satisfaisant pas aux conditions de recevabilité sont rejetées.

3. Évaluation des dossiers

Les dossiers recevables feront l'objet d'une évaluation sur la base de la grille ci-dessous :

Éléments de notation	NOTE Maximale	Mode de notation
1. Qualifications académiques du poste	25	Bac +5 = 15 pts, Doctorat = +4 pts, +2 pts par diplôme supérieur (mini Bac+5) supplémentaire, plafonné à 6 pts.
2. Expérience générale	15	Durée totale d'expérience professionnelle dans les domaines recherchés : minimum de 5 ans exigés pour l'éligibilité : 10 pts, +1 pts par année d'expérience supplémentaire, plafonné à 5 pts.
3. Expérience et expertise spécifique	30	Expérience professionnelle prouvant les compétences et connaissances spécifiques requises : +10 pts par expérience spécifique supplémentaire, plafonné à 30 pts.
4. Occupation de poste de directeur	10	Directeur ou équivalent = 5 pts, poste supérieur : +2 pts, +0,5 pt pour chaque année de responsabilité plafonné à 3 pts.
TOTAL points	80	

4. Publication de la liste préliminaire des candidats présélectionnés aux entretiens (par domaine)

Une liste préliminaire des dix (10) premiers candidats par domaine et ayant obtenu une note de 50 points au moins, est établie pour passer les entretiens individuels.

Cette liste est publiée sur le site officiel de l'ANLC (www.anlc.gov.mr) et sur la plateforme officielle de recrutement recrutement.gov.mr

Un délai de trois (3) jours est accordé aux candidats pour transmettre leurs réclamations, via la plateforme (selection.anlc.gov.mr).

5. Évaluation des aptitudes et compétences personnelles (Entretien individuel)

Les dix (10) premiers candidats par domaine ayant obtenu une note supérieure ou égale à 50 points à l'évaluation des dossiers sont convoqués pour les entretiens individuels.

L'évaluation se fera selon le barème ci-après :

Éléments d'évaluation	Note
1. Capacités personnelles : Communication et présentation	5
2. Capacités Techniques : Domaine de candidature	10
3. Outils informatiques / Réalisations professionnelles pertinentes	5
TOTAL points	20

La note finale du candidat est la somme des notes de l'évaluation des dossiers et de l'entretien, sur un total de 100 points.

Le Conseil de l'ANLC établira un classement par ordre de mérite pour chacun des domaines et arrêtera la liste définitive des candidats sélectionnés pour l'Organe Exécutif.